Soudeur polyvalent-métallier (15 à 25 ans)

RÉF | 4962

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Avoir une bonne organisation de l'atelier et du chantier : gérer les lieux, les relations de travail, le matériel et les matériaux;
- Façonner des profilés de ferronnerie et de construction métallique : réaliser des tracés, réaliser les opérations de façonnage, assembler les pièces métalliques au moyen de vis, boulons et rivets;
- Souder et couper des profilés et des tôles en acier ordinaire : effectuer des soudures au chalumeau de tôles, effectuer des soudo-brasures de tôles, réaliser des découpes par oxycoupage;
- Souder des ensembles de pièces métalliques : réaliser la préparation des pièces à souder, effectuer l'accostage et assembler les pièces soit par le procédé arc avec électrode enrobé (procédé 111), soit par le procédé semi-automatique (procédé 135);
- Fabriquer des produits de chaudronnerie et des éléments de constructions métalliques : étudier des plans,réaliser des tracés, assembler, effectuer la pose;
- Réparer un ouvrage métallique aussi bien en atelier qu'en chantier: établir différentes démarches auprès des clients et des fournisseurs, émettre un avis général sur la construction à réparer ou à transformer, proposer des modifications métalliques de l'ouvrage.

Programme

- **Connaissances générales :**

  Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

  Façonnage de profilés de ferronnerie et construction métallique; Soudage oxyacétylénique de tôles; Organisation technique de l'atelier et du chantier; Pose d'ouvrages métalliques...

- **Pratique en entreprise :**

  Formation en alternance via un **contrat d'alternance** :
  - formation théorique au centre de formation;
  - formation pratique en entreprise.
  Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

  Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

  Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

  Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?
  Consultez ALT+

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.**
  MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME.
  Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.

  Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, consultez la fiche formation de l'IFAPME

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

3 année(s)

Durée

Horaire

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 25 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un délégué à la tutelle du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). Consultez les permanences des délégués à la tutelle.

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation